

BRÉSIL

Craintes pour la sécurité

200 membres de la communauté indigène tremembé

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : AMR 19/037/2006

AU 330/06

ÉFAI

8 décembre 2006

Les membres de la communauté indigène tremembé de São José et de Buriti (État de Ceará, dans le nord-est du Brésil) ont été menacés de mort par des hommes armés, qui seraient des agents de sécurité et des policiers militaires agissant en dehors de leurs heures de service. Les Tremembés tentent actuellement d'arrêter la construction d'un vaste complexe touristique sur ce qu'ils estiment être leurs terres ancestrales. L'entreprise refuse de se plier à une décision de justice lui enjoignant de suspendre les travaux.

Depuis le 10 octobre, quelque 200 Tremembés bloquent une route d'accès au site prévu pour le chantier, empêchant ainsi les camions d'acheminer outils et matériaux. Ces personnes affirment que le 4 novembre, plusieurs hommes armés – dont deux policiers qui n'étaient pas en service – se sont rendus au barrage et ont déclaré qu'ils étaient venus pour «*les tuer, les faire prisonniers, les menotter*» et les expulser du site. Des membres de la communauté tremembé accusent également des policiers et des employés de sécurité de l'entreprise de construction d'avoir bloqué à plusieurs reprises l'accès au puits où ils s'approvisionnent en eau, menacé de tuer les indigènes qui pêchent dans un cours d'eau proche et abattu des bananiers plantés par les villageois, qui pratiquent une agriculture de subsistance. Les Tremembés ont déposé plainte au poste de police dont ils dépendent et auprès du procureur de l'État de Ceará ; ils affirment être depuis lors harcelés par des policiers armés qui sillonnent le village à bord de voitures de l'entreprise.

Des représentants de l'État fédéral se sont rendus sur place le 13 novembre pour tenter une médiation entre les Tremembés et l'entreprise chargée de la construction. La police fédérale a confisqué les armes des employés de sécurité de la société ainsi que le matériel utilisé pour la construction et a demandé à la police locale d'enquêter sur les allégations de menaces et d'actes d'intimidation dirigés contre la communauté tremembé.

Les Tremembés entament des démarches en vue de faire reconnaître leurs terres ancestrales comme un territoire indigène. Si cette longue et complexe procédure aboutit, ils seront mieux protégés contre l'exploitation. C'est l'organisme public chargé des affaires indigènes, la *Fundação Nacional do Índio* (FUNAI, Fondation nationale de l'Indien), qui s'occupe de cette question.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

À la suite d'une requête déposée par la communauté indigène tremembé de l'État de Ceará, le ministère public fédéral a prononcé, en novembre 2004, une injonction exigeant la suspension du permis de construire délivré pour l'édification du complexe touristique. Le Tribunal fédéral régional a confirmé cette décision et interdit les travaux, dans l'attente de l'examen de la demande de reconnaissance de leurs terres déposée par les Tremembés. Selon les indigènes, cependant, l'entreprise – soutenue par la police locale – continue de préparer le site, pose des clôtures autour des terrains à bâtir, pratique le brûlis et arrache des arbres.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux

destinataires mentionnés ci-après (en portugais, en anglais ou dans votre propre langue) :

- demandez instamment aux autorités d'ordonner une enquête indépendante et impartiale sur les menaces proférées par des agents de la police de l'État et des employés de sécurité contre des membres de la communauté indigène tremembé, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher d'autres actes d'intimidation ;

- engagez-les à procéder sans attendre au levé topographique de la zone concernée afin de délimiter le territoire tremembé et d'entériner l'existence de celui-ci, de manière à garantir la sécurité de la population indigène ;

- priez-les de prendre toutes les mesures nécessaires pour que la décision par laquelle le Tribunal fédéral régional a ordonné la suspension du permis de construire accordé à l'entreprise soit appliquée, afin de stopper toute nouvelle dégradation du site.

APPELS À

Ministre de la Justice

Exmo. Ministro da Justiça da República Federativa do Brasil

Dr. Márcio Thomaz Bastos, Ministério da Justiça

Esplanada dos Ministérios, Bloco T

70712-902 - Brasília – DF, Brésil

Fax: + 55 61 3322 6817

Formule d'appel :

Vossa Excelência, / Monsieur le Ministre,

Gouverneur de l'État de Ceará

Exmo. Governador eleito do Estado de Ceará

Sr. Cid Gomes

Av. Dr José Martions Rodrigues, 150 - Edson Queiroz

60811.520 – Fortaleza – CE, Brésil

Fax : +55 85 3101 1702

Formule d'appel :

Vossa Excelência, / Monsieur le Gouverneur,

COPIES À

Secrétaire fédéral aux droits humains

Exmo. Ministro da Secretaria Especial de Direitos Humanos

Sr. Paulo Vannuchi

Esplanada dos Ministérios, Bloco T

70064-900 - Brasília – DF, Brésil

Fax : +55 61 3226 7980

Formule d'appel :

Vossa Excelência / Monsieur le Secrétaire fédéral,

Président de l'organisme public chargé des affaires indigènes

Exmo. Presidente da FUNAI

Mércio Pereira Gomes

SEPS Quadra 902/702 - Bloco A

Ed. Lex - 3º Andar, 70340-904 - Brasília – DF, Brésil

Fax: + 55 61 3226 8782

Formule d'appel :

Exmo. Sr Presidente, / Monsieur le Président,

Mission catholique soutenant les groupes indigènes de la région, notamment les Tremembés

Maria Amélia Leite

Associação Missão Tremembé [ONG locale]

Rua José Candido No. 53
Monte Castelo
CEP 60325.490
Fortaleza – Fortaleza – CE, Brésil

COPIES : aux représentants diplomatiques du Brésil dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.
APRÈS LE 19 JANVIER 2007,
VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.